

Séance du 15 décembre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Création d'un guichet unique de la petite enfance.

Par délibération du 16 février 2016, le conseil municipal a approuvé les orientations et préconisations du schéma directeur de la petite enfance pour les années 2016 à 2020.

Au regard des enjeux identifiés, le développement d'une politique d'information en direction des familles est apparu prioritaire de l'avis de tous les partenaires et des usagers eux-mêmes.

La Ville se doit en effet de rendre lisibles et simples d'accès les différentes formules d'accueil, d'être transparente sur les modalités d'admission dans les structures petite enfance et de répondre au mieux aux demandes des familles bayonnaises, dans un souci d'équité sociale.

Pour ce faire, il a été décidé la création d'un nouveau service d'accueil des familles, dénommé « guichet unique de la petite enfance ».

Ce service aura plusieurs fonctions :

1° - faciliter et simplifier les démarches des familles par la centralisation de l'information concernant à la fois les modes d'accueil, le soutien à la parentalité, les partenaires intervenant dans le champ de la petite enfance mais aussi l'offre en matière culturelle, sportive, de loisirs proposée dans la commune en faveur de la petite enfance ;

2° - guider, accompagner les parents dans le choix d'un mode de garde de qualité, (collectif ou individuel) en veillant à la complémentarité de ces deux types d'accueil afin d'atténuer le déficit d'information et de notoriété de l'accueil individuel. Soutenir les familles dans les démarches administratives et juridiques de l'accueil individuel (contrat de travail, calcul des congés des assistants maternels, etc.) ;

3° - centraliser les préinscriptions en crèches municipales dans un premier temps, puis progressivement les préinscriptions de l'ensemble des modes d'accueil, un document unique de préinscription ayant été créé de manière collaborative entre les structures municipales et associatives ;

4° - contribuer à l'observatoire de la petite enfance en collectant les données démographiques, sociologiques et en évaluant l'évolution des besoins des familles, les différentes problématiques sociales et familiales, etc.

Au vu des missions dévolues à ce guichet unique petite enfance, force est de constater qu'elles correspondent en partie, notamment sur le volet information, à celles d'un relais assistantes maternelles, dont les fonctions principales sont les suivantes :

- information des parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuel et collectif),
- observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant,
- contribution à la professionnalisation des assistants maternels à domicile,
- animation de lieux de regroupement d'assistants maternels.

Actuellement, c'est l'Association d'Aide Familiale et Sociale (AAFS) qui assure la gestion du relais assistantes maternelles de la Ville de Bayonne et de 33 autres communes du Pays Basque et du Sud des Landes, dans le cadre d'un contrat de projet conclu à l'échelle du territoire entre l'AAFS et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Pays Basque et du Seignanx.

La Ville a rencontré à plusieurs reprises les représentants de la CAF et de l'AAFS afin d'étudier quelle pouvait être la meilleure organisation à mettre en place pour l'animation de ce guichet unique : gestion municipale ou gestion par l'AAFS dans le cadre du relais assistantes maternelles. Au terme des discussions qui ont porté à la fois sur des questions organisationnelles et financières, il est apparu plus judicieux de confier l'organisation et la gestion de ce nouveau service à l'AAFS pour les raisons suivantes :

- la préservation de l'intégrité des missions d'information du RAM - le guichet unique constituera une porte d'entrée unique pour les familles en matière d'information et de préinscription aussi bien en accueil collectif qu'individuel ;
- la disponibilité du personnel de l'AAFS qualifié et formé à l'accueil des familles, des assistantes maternelles ;
- la continuité du service sera assurée par le personnel de l'AAFS en cas de congés, de maladie, ... ;
- un coût légèrement inférieur à celui d'une gestion municipale

- un Relais Assistantes Maternelles redynamisé grâce à la création de ce nouveau service en son sein.

L'animatrice du guichet unique exercera ses fonctions à mi-temps et travaillera en lien étroit avec la coordinatrice petite enfance de la Ville et les opérateurs intervenant dans ce domaine.

Ses fonctions seront les suivantes : information des parents, accompagnement de ceux-ci dans le choix d'un mode d'accueil, constitution et suivi des dossiers de préinscription, gestion de la liste d'attente, participation à la préparation de la commission d'attribution des places, suivi des décisions prises par celle-ci, etc.

Le guichet sera ouvert trois demi-journées par semaine : trois permanences seront assurées au Hall Cassin et une à la Maison de la Solidarité Départementale, sous la forme d'un guichet itinérant, afin de permettre à certaines familles résidant sur la rive droite d'accéder à ce service. Afin de garantir un accueil de qualité, les familles souhaitant préinscrire leur enfant seront reçues sur rendez-vous par l'animatrice du guichet unique

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ouverture d'un guichet unique petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et, à cet effet, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour le fonctionnement du relais assistantes maternelles et du guichet unique petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial